Promotions des adjoints techniques de recherche et formation :
Pour le SNPTES-UNSA, certains rectorats n'appliquent pas les décisions du gouvernement

Alors que le gouvernement a décidé d'augmenter les taux de promotion pour les avancements de grade des adjoints techniques pour les années 2022, 2023 et 2024, le SNPTES s'indigne de voir certains rectorats ne pas utiliser l'ensemble des possibilités de promotion pour l'avancement dans le grade d'adjoint technique principal de 2e classe.

Pour le SNPTES, il est inacceptable de faire des économies sur le dos des adjoints techniques.

La réglementation précise : « *lorsque le nombre de candidats admis à l'examen professionnel est inférieur au nombre des avancements de grade à prononcer par cette voie,* ***le nombre des avancements de grade à prononcer au choix est augmenté à due concurrence.*** »

Or, le SNPTES constate que certaines académies n'appliquent pas cette règle ce qui engendre mécaniquement une réduction importante du nombre de possibilités d'avancement. Pour le SNPTES cette pratique est une remise en cause d'une décision gouvernementale alors que le ministère de la Fonction publique a pris la décision d'augmenter le nombre de promotions.

À l'heure où l'inflation record impacte plus particulièrement les adjoints techniques, le SNPTES ne peut que contester la décision des recteurs qui cherchent à faire des économies sur le dos des personnels les plus mal rémunérés de la fonction publique.

Le SNPTES exige que dans toutes les académies, aucune possibilité de promotion ne soit perdue !

Choisy-le-Roi, le 12 septembre 2022

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr